

précis
DOMAT

DROIT PUBLIC

Marcel MORABITO

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE LA FRANCE

de 1789 à nos jours

17^e édition

LGDJ un savoir-faire de
Lextenso

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE LA FRANCE

de 1789 à nos jours

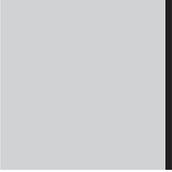
17^e édition

MARCEL MORABITO

Professeur émérite de l'Institut d'Études Politiques de Paris



© 2022, LGDJ, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
www.lgdj-editions.fr
EAN 9782275102184



SOMMAIRE

Introduction	19
PREMIÈRE PARTIE. LA FORMATION DES TRADITIONS CONSTITUTIONNELLES FRANÇAISES (1789-1848)	23
Titre 1. La tradition révolutionnaire (1789-1799)	25
Chapitre 1. L'établissement du droit constitutionnel moderne (1789-1792).....	27
<i>Section 1. Le problème constitutionnel à la fin de l'Ancien Régime ...</i>	27
§ 1. La constitution traditionnelle de la monarchie.....	28
§ 2. Les idées nouvelles	33
<i>Section 2. L'avènement de la nation</i>	39
§ 1. La nation, ciment éphémère entre aristocratie et Tiers État.....	41
§ 2. La nation, accomplissement politique du Tiers État.....	45
<i>Section 3. La fondation du nouvel ordre politique</i>	59
§ 1. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.....	62
§ 2. Le tournant de septembre 1789.....	67
§ 3. La constitution des 3-14 septembre 1791.....	72
<i>Section 4. Les grandes lignes de la vie politique jusqu'à la chute de la monarchie</i>	85
§ 1. Le fonctionnement insatisfaisant du principe électif	85
§ 2. L'importance grandissante des clubs et sociétés populaires	87
§ 3. Le conflit entre le roi et le Corps législatif.....	90
Chapitre 2. Les tentatives républicaines (1792-1799).....	99
<i>Section 1. La République jacobine (22 septembre 1792 – 9 thermidor an II)</i>	100
§ 1. La formation de la Convention.....	102

§ 2. L'idéal démocratique	105
§ 3. Des exigences du Salut public au règne de la vertu	116
Section 2. La République thermidorienne (9 thermidor an II – 18 brumaire an VIII)	125
§ 1. L'utilisation thermidorienne des rouages de la dictature jacobine	128
§ 2. La constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795)	130
§ 3. Le Directoire ou l'échec de la constitution de l'an III	142
Titre 2. La tradition césarienne (1799-1814)	153
Chapitre 1. La constitution de l'an VIII	155
Section 1. Un défi à la démocratie	157
§ 1. Les conditions d'accès à la citoyenneté	157
§ 2. Les listes de confiance ou de notabilité	158
Section 2. Le renforcement de l'autorité exécutive	159
§ 1. L'émiettement des Assemblées	159
§ 2. La puissance consulaire	161
Section 3. Le plébiscite de l'an VIII	164
§ 1. Un nouveau contexte	164
§ 2. La falsification des résultats	165
§ 3. Vers la dictature exécutive	165
Chapitre 2. L'épanouissement du pouvoir personnel	169
Section 1. Les conditions du passage de la République consulaire à la monarchie impériale	169
§ 1. Du Consulat au consulat viager	170
§ 2. Du Consulat viager à l'Empire	170
Section 2. L'enrichissement du bloc constitutionnel	171
§ 1. L'illusion électorale	172
§ 2. La réalité monocratique	173
Titre 3. La tradition parlementaire (1814-1848)	179
Chapitre 1. La question constitutionnelle en 1814-1815	181
Section 1. La constitution sénatoriale du 6 avril 1814	182
§ 1. La négation de la légitimité monarchique	183
§ 2. L'ébauche d'une première synthèse constitutionnelle	184
Section 2. La Charte du 4 juin 1814	185
§ 1. La restauration de la souveraineté royale	186

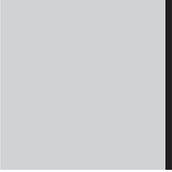
§ 2. L'unité du pouvoir d'État	187
§ 3. L'absence de parlementarisme	188
Section 3. L'Acte additionnel aux constitutions de l'empire du 22 avril 1815	189
§ 1. La continuité impériale	190
§ 2. La « Charte améliorée »	191
§ 3. L'éphémère restauration impériale	193
Chapitre 2. La construction du régime parlementaire (1815-1848)	197
Section 1. La naissance du régime parlementaire sous la Seconde Restauration (1815-1830)	197
§ 1. Les conditions politiques de l'instauration du régime parlementaire	199
§ 2. Les mécanismes juridiques du régime parlementaire	204
§ 3. La régression du régime parlementaire et la révolution de 1830	210
Section 2. Le développement du régime parlementaire sous la Monarchie de Juillet (1830-1848)	212
§ 1. Les problèmes juridiques de la transition	215
§ 2. La pratique politique de la Monarchie de Juillet	219
 DEUXIÈME PARTIE. VERS UNE SYNTHÈSE CONSTITUTIONNELLE (1848-1879)	 229
Titre 1. La Seconde République (1848-1851)	231
Chapitre 1. La constitution de 1848	233
Section 1. Le poids des événements	235
§ 1. La République conditionnelle du 24 février : une République démocratique et sociale	235
§ 2. La République officielle du 4 mai : le retour à l'ordre	239
Section 2. L'élaboration de la constitution	241
§ 1. Les travaux de la commission de constitution	242
§ 2. Les points forts du débat	243
Section 3. Une synthèse constitutionnelle risquée	246
§ 1. La tradition révolutionnaire	246
§ 2. La tradition parlementaire	250
§ 3. La tradition plébiscitaire	251
Chapitre 2. La République impossible	253
Section 1. Le suffrage universel contre la République	255

§ 1. L'élection présidentielle (10 décembre 1848)	255
§ 2. L'élection de l'Assemblée législative (13 mai 1849).....	256
Section 2. Le Président contre l'Assemblée	258
§ 1. L'échec de la tentative de révision	259
§ 2. L'épreuve de force.....	259
Titre 2. Le Second Empire (1852-1870)	265
Chapitre 1. La démocratie autoritaire (1852-1860)	269
Section 1. La concentration de l'autorité	269
§ 1. La constitution du 14 janvier 1852	270
§ 2. Le rétablissement de l'Empire	275
Section 2. La maîtrise des élections	277
§ 1. Les règles du jeu électoral	277
§ 2. Les carences du dirigisme électoral	279
Chapitre 2. Le retour progressif au parlementarisme (1860-1870)	281
Section 1. Les clés de l'évolution	281
§ 1. L'initiative impériale.....	282
§ 2. Le poids de la conjoncture extérieure.....	282
§ 3. Le réveil de la vie politique.....	284
Section 2. Les étapes constitutionnelles de la progression parlementaire	285
§ 1. La libéralisation hésitante (1860-1868).....	286
§ 2. La libéralisation nécessaire (1869-1870).....	290
Titre 3. L'avènement de la Troisième République (1870-1879)	299
Chapitre 1. Vers les lois constitutionnelles de 1875	303
Section 1. La défense nationale	303
§ 1. Le gouvernement de la défense nationale	303
§ 2. L'élection de l'Assemblée nationale	305
Section 2. D'une Assemblée monarchiste à une constitution républicaine	307
§ 1. La neutralisation de la République	307
§ 2. L'acclimatation de la République	308
§ 3. La pérennisation de la République	313
Chapitre 2. Le compromis constitutionnel de 1875	317
Section 1. Une constitution orléaniste	318

§ 1. Les rouages essentiels.....	318
§ 2. Les équilibres institutionnels	321
<i>Section 2. Une révision facile</i>	325
Chapitre 3. La déviation républicaine des lois de 1875	327
<i>Section 1. La République aux républicains</i>	327
<i>Section 2. La résurgence de la tradition révolutionnaire</i>	329
 TROISIÈME PARTIE. L'IMPOSSIBLE RÉFORME DE L'ÉTAT (1879-1958).....	335
Titre 1. La Troisième République de 1879 à 1940	337
Chapitre 1. L'enracinement du modèle républicain	339
<i>Section 1. La consolidation institutionnelle</i>	342
§ 1. La révision constitutionnelle du 14 août 1884	342
§ 2. L'impact fédérateur des crises	345
<i>Section 2. La consécration des libertés</i>	346
§ 1. Une œuvre libératrice	346
§ 2. Un libéralisme inachevé.....	347
Chapitre 2. Les limites du parlementarisme absolu	349
<i>Section 1. Le diagnostic</i>	349
§ 1. La crise du régime représentatif	350
§ 2. Le déséquilibre institutionnel	350
<i>Section 2. Les remèdes envisagés</i>	354
§ 1. Adapter le suffrage	354
§ 2. Réaménager les institutions	356
Chapitre 3. L'incapacité à juguler la crise du parlementarisme	359
<i>Section 1. Les tentatives avortées</i>	362
§ 1. L'intermède Millerand	362
§ 2. Les projets Tardieu et Doumergue	363
<i>Section 2. Les acquis gouvernementaux</i>	365
§ 1. L'organisation de la présidence du Conseil.....	365
§ 2. La généralisation des décrets-lois	366
Titre 2. Le régime de Vichy (1940-1944)	371
Chapitre 1. Les actes constitutionnels de Vichy	375

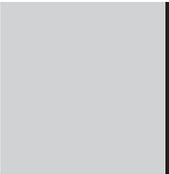
<i>Section 1. La négation de la souveraineté nationale</i>	375
<i>Section 2. Le refus de la séparation des pouvoirs</i>	377
Chapitre 2. Le projet constitutionnel du maréchal Pétain	379
<i>Section 1. Les principes fondamentaux</i>	379
<i>Section 2. Les fonctions de l'État</i>	380
§ 1. La répartition des fonctions gouvernementale et législative.....	381
§ 2. La Cour suprême de justice	382
Titre 3. La Quatrième République (1946-1958)	385
Chapitre 1. La continuité républicaine (1940-1944)	387
<i>Section 1. L'organisation de la continuité</i>	387
<i>Section 2. Le rétablissement de la légalité républicaine</i>	389
Chapitre 2. L'élaboration de la constitution	391
<i>Section 1. La loi constitutionnelle du 2 novembre 1945</i>	392
§ 1. La consultation du 21 octobre 1945	393
§ 2. L'organisation provisoire des pouvoirs publics	393
<i>Section 2. Le projet du 19 avril 1946</i>	395
§ 1. La Déclaration des droits de l'homme	395
§ 2. Les institutions de la République.....	396
<i>Section 3. La constitution du 27 octobre 1946</i>	401
§ 1. Le Préambule	402
§ 2. Les institutions de la République.....	403
Chapitre 3. Le retour à la Troisième République	413
<i>Section 1. L'impuissance du droit</i>	415
§ 1. La mutation des données politiques	415
§ 2. Le poids de la tradition	416
§ 3. La révision constitutionnelle du 7 décembre 1954.....	418
<i>Section 2. Le besoin de l'autorité</i>	421
§ 1. La persistance du pouvoir présidentiel d'influence	421
§ 2. La réapparition des délégations de compétence.....	423
§ 3. Le regain du révisionnisme.....	425

QUATRIÈME PARTIE. LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE, UNE SYNTHÈSE INÉDITE (DE 1958 À NOS JOURS)	431
Titre 1. Le texte initial de la constitution	433
Chapitre 1. La naissance de la constitution	435
<i>Section 1. La loi constitutionnelle du 3 juin 1958</i>	436
<i>Section 2. Le travail constituant</i>	438
Chapitre 2. Les orientations institutionnelles	441
<i>Section 1. La fin de la suprématie parlementaire</i>	441
§ 1. La désacralisation de la loi	442
§ 2. La rationalisation du parlementarisme	444
<i>Section 2. Le renforcement de l'autorité présidentielle</i>	446
§ 1. Une nouvelle conception de la mission présidentielle	447
§ 2. L'extension des pouvoirs présidentiels	449
Titre 2. Les évolutions de la constitution	455
Chapitre 1. La flexibilité politique	457
<i>Section 1. La présidence fondatrice du général de Gaulle</i>	459
§ 1. La période algérienne	460
§ 2. Le « sacre » de 1962	462
<i>Section 2. Le divorce entre autorité et responsabilité</i>	464
§ 1. Le déclin de la responsabilité	465
§ 2. La permanence de l'autorité	466
Chapitre 2. L'adaptabilité juridique	477
<i>Section 1. Les changements sectoriels</i>	479
§ 1. Des ouvertures relatives	479
§ 2. Des transformations majeures	482
<i>Section 2. L'approche globale</i>	485
§ 1. Le contexte de la révision de 2008	485
§ 2. La méthode suivie	487
Titre 3. La constitution aujourd'hui	493
Chapitre 1. L'impact de la révision de 2008	495
<i>Section 1. La stabilité de l'autorité présidentielle</i>	495
§ 1. Les pouvoirs partagés	496
§ 2. Les pouvoirs propres	497



ABRÉVIATIONS

<i>AESC</i>	Annales Économies, Sociétés, Civilisations.
<i>AHRF</i>	Annales historiques de la Révolution française.
<i>AJDA</i>	L'Actualité juridique Droit administratif
<i>RDP</i>	Revue du droit public et de la science politique.
<i>RFDC</i>	Revue française de droit constitutionnel.
<i>RFSP</i>	Revue française de science politique.
<i>RH</i>	Revue historique.
<i>RHD.</i>	Revue historique du droit français et étranger.
<i>RHMC</i>	Revue d'histoire moderne et contemporaine.
<i>RIHPC</i>	Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle.



BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

A. Généralités

- P. ALBERTINI, *Le droit de dissolution et les systèmes constitutionnels français*, Paris, LGDJ, 1977.
- D. AMSON, *Histoire constitutionnelle française*. 1- *De la prise de la Bastille à Waterloo*, Paris, LGDJ, 2010 ; 2- *De la bataille de Waterloo à la mort de Louis XVIII*, Paris, LGDJ, 2014.
- G. ANTONETTI, *Histoire contemporaine politique et sociale*, Paris, PUF, 9^e éd., 1999.
- P. ARDANT et B. MATHIEU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 34^e éd., Paris, LGDJ, 2022.
- G. BACOT, *Carré de Malberg et l'origine de la distinction entre souveraineté du peuple et souveraineté nationale*, Paris, CNRS, 1985.
- J. BARTHÉLEMY, *Le rôle du pouvoir exécutif dans les Républiques modernes*, Paris, Giard et Brière, 1906.
- ID. et P. DUEZ, *Traité de droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 1933.
- P. BASTID, *L'idée de constitution*, Paris, Economica, 1985.
- P. BRAUD et F. BURDEAU, *Histoire des idées politiques depuis la Révolution*, Paris, Montchrestien, 2^e éd., 1992.
- F. BURDEAU, « Comment naissent les Républiques ? », *RDP* 1/2, 2002, p. 127 s.
- G. BURDEAU, *Traité de science politique*, t. IV. *Le statut du pouvoir dans l'État*, Paris, LGDJ, 1984.
- A. CABANIS et M.-L. MARTIN, *Les institutions publiques de la France de 1875 à nos jours*, Paris, Ellipses, 2001.
- R. CARRÉ DE MALBERG, *Contribution à la théorie générale de l'État*, 2 vol., Paris, Sirey, 1920-1922.
- B. CHANTEBOUT, *Droit constitutionnel*, Paris, A. Colin, 33^e éd., 2018.
- J.-J. CHEVALLIER (préface de J.M. MAYEUR), *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à 1958*, Paris, Dalloz, 15^e éd., 2009.
- M.-A. COHENDET, *Droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 5^e éd., 2021.
- J.-M. DENQUIN, *Référendum et plébiscite*, Paris, LGDJ, 1976.

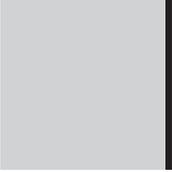
- M. DESLANDRES, *Histoire constitutionnelle de la France*, 3 vol., Paris, A. Colin et Sirey, 1932-1937.
- L. DUGUIT, *Traité de droit constitutionnel*, 5 vol., Paris, de Boccard, 1927-1928.
- M. DUVERGER, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, PUF, 18^e éd., 1990.
- J. ELLUL, *Histoire des institutions*, t. V. – *Le XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1979.
- J.-M. EMERY-DOUZANS, X. BIOY et S. MOUTON (sous la direction de), *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- A. ESMEIN et H. NÉZARD, *Éléments de droit constitutionnel*, 2 vol., Paris, Sirey, 1927.
- P. FRAISSEIX, *Droit constitutionnel*, 6^e éd., Paris, Vuibert, 2013.
- J. et J.-E. GICQUEL, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, LGDJ, 36^e éd., 2022.
- M. GOUNELLE, *Introduction au droit public français*, Paris, Montchrestien, 2^e éd., 1990.
- Y. GUCHET, *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1974)*, Paris, Economica, 3^e éd., 1993.
- L. FAVOREU, P. GAÏA, R. GHEVONTIAN, J.-L. MESTRE, O. PFERSMANN, A. ROUX, G. SCOFFONI, *Droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 24^e éd., 2022.
- M. GUILLAUME, « Des cycles constitutionnels et de la VI^e République », *Pouvoirs*, 65, 1993, p. 111 s.
- F. HAMON et M. TROPER, *Droit constitutionnel*, 43^e éd., Paris, LGDJ, 2022.
- M. HAURIU, *Précis de droit constitutionnel*, Paris, Sirey, 1929.
- P. JAN, *Les constitutions de la France : 1- Le temps des expériences, 1789-1814*, Paris, LGDJ, Systèmes, 2016 ; 2- *L'établissement du régime parlementaire, 1814-1958*, Paris, LGDJ, Systèmes 2016 ; 3- *La République gouvernée. La Constitution de 1958*, Paris, LGDJ, Systèmes, 2017.
- « La continuité constitutionnelle en France de 1789 à 1989 », *Journées d'études de l'Association française des constitutionnalistes*, 16-17 mars 1989, Paris, Economica-PUAM, 1990.
- J. LAFERRIÈRE, *Manuel de droit constitutionnel*, Paris, Domat-Montchrestien, 1947.
- J. DE MALAFOSSE, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la Révolution à la IV^e République*, Paris, Montchrestien, 1975.
- M. MORABITO, *Le chef de l'État en France*, Paris, Montchrestien, Coll. Clefs, 2^e éd., 1996.
- « Nouvelle Histoire de la France contemporaine », 1789-1958, 16 vol., Paris, Seuil, 1972-1983.
- M.-L. PAVIA, « Pour une histoire des idées constitutionnelles », *Pouvoirs*, 60, 1992, p. 161-172.
- J. PETOT, *Les grandes étapes du régime républicain français, 1792-1969*, Paris, Cujas, 1970.
- Pouvoirs* n° 50, « 1789-1989, Histoire constitutionnelle », Paris, PUF, 1989.
- Pouvoirs* n° 100, « La République », Paris, Seuil, 2002.
- M. PRÉLOT et J. BOULOUIS, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 11^e éd., 1990.
- R. RÉMOND, *La vie politique en France, 1789-1879*, 2 vol., Paris, A. Colin, 1971.
- ID. (sous la direction de), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988.
- N. ROUSSELLIER, *La force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France, XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Gallimard, 2015.

- O. ROZENBERG et E. THIERS (sous la direction de), *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018.
- N. TENZER, *La République*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1993.
- M. TROPER, *La séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française*, Paris, LGDJ, 1980.
- G. TUSSEAU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 6^e éd., Paris, Seuil, 2021.
- J. VARELA SUANZES-CARPEGNA, « L'histoire constitutionnelle. Quelques réflexions de méthode », *RFDC* 68, 2006, p. 675 s.
- M. VERPEAUX, *Droit constitutionnel*, Paris, PUF, 2^e éd., 2015.
- P. VILLARD, *Histoire des institutions publiques de 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz, 5^e éd., 1992.
- E. ZOLLER, *Introduction au droit public*, Paris, Dalloz, 2^e éd., 2013.

B. Recueils de textes

Archives parlementaires de 1787 à 1860

- 1^{re} série, 1787-1799, Paris, P. DUPONT, puis CNRS, 1867-1972, 90 vol.
- 2^e série, 1800-1860, Paris, P. DUPONT, 1862-1914, 127 vol.
- R. BONNARD, *Les règlements des Assemblées législatives de la France depuis 1789*, Paris, Sirey, 1926.
- L. DUGUIT et alii, *Les constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789*, Paris, LGDJ, 1952.
- M. DUVERGER, *Constitutions et documents politiques*, Paris, PUF, 1991.
- J.-B. DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil d'État, à partir de 1788*, Paris, Guyot et Scribe, puis Sirey. – Moniteur universel, 1789 – prolongé en 1869 par le *Journal Officiel*.
- Y. MÉNY, *Textes constitutionnels et documents politiques*, Paris, Montchrestien, 1989.
- L. MUEL, *Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans*, Paris, Mouillot, 1890.
- S. RIALS, *Textes constitutionnels français*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2020.
- ID. et J. BOUDON, *Textes politiques français (1789-1958)*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2017.



INTRODUCTION

1 L'histoire n'est pas simplement un discours sur des formes révolues. La place de choix qu'elle occupe, aujourd'hui encore, dans la culture des hommes politiques, le démontre amplement. La politique ne se fait pas au jour le jour. Elle s'inscrit dans une évolution qui, en grande partie, la détermine. L'histoire, en ce sens, dévoile les genèses, éclaire les filiations. Mais, instrument indispensable à la compréhension de l'actualité, elle est aussi une composante de celle-ci. Elle accompagne la construction du présent. Il suffit, pour mesurer son importance, de prendre connaissance des travaux des constituants qui, périodiquement depuis 1789, se sont efforcés de consigner dans un texte solennel des règles durables régissant les rapports entre les organes supérieurs de l'État.

La France offre à cet égard un champ d'investigation privilégié de par le nombre et la diversité de ses expériences. Depuis 1789, notre pays n'a pas connu moins de seize constitutions¹, nombre d'ailleurs inférieur à celui de nos régimes politiques, plusieurs régimes transitoires ayant fonctionné en l'absence de constitution. Pour que l'inventaire soit complet, il convient d'ajouter que cinq constitutions, entièrement rédigées, sont restées à l'état de projet². Cette succession frénétique d'expériences monarchiques, césariennes, républicaines requiert à l'évidence une tentative de rationalisation.

On peut considérer, à la suite de M. Prélot, qu'aux innovations (1789-1814) succèdent les restaurations (1814-1870), avant que ne s'établisse un équilibre constitutionnel durable. Cependant, cette lecture « politique », qui privilégie la nature des régimes, ne risque-t-elle pas de minimiser l'innovation juridique

■ 1. Constitution des 3-14 septembre 1791 ; constitution du 24 juin 1793 ; constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) ; constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) ; sénatus-consulte organique du 16 thermidor an X (4 août 1802) ; sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) ; Charte du 4 juin 1814 ; Acte additionnel aux constitutions de l'Empire du 22 avril 1815 ; Charte du 14 août 1830 ; constitution du 4 novembre 1848 ; constitution du 14 janvier 1852 ; sénatus-consulte du 7 novembre 1852 ; sénatus-consulte du 21 mai 1870 ; lois constitutionnelles de 1875 ; constitution du 27 octobre 1946 ; constitution du 4 octobre 1958.

■ 2. Constitution girondine du 15 février 1793 ; constitution sénatoriale du 6 avril 1814 ; projet de la Chambre des représentants du 29 juin 1815 ; projet de constitution du maréchal Pétain ; projet de constitution du 19 avril 1946.

fondamentale que représente l'introduction du régime parlementaire à partir des années 1815 ? Il est également possible, ainsi que l'a suggéré M. Hauriou, de dégager deux cycles constitutionnels, séparés par l'année 1848, à la lumière des rapports entre organes législatif – chargé d'élaborer la loi – et exécutif – ayant pour mission d'assurer son application. Chacun de ces cycles se subdiviserait en trois phases : domination des Assemblées ; réaction exécutive ; conciliation entre les deux organes. Toutefois, cette lecture « juridique », pleinement valable jusqu'en 1848, n'est-elle pas après cette date victime d'une sorte d'illusion technique ? Chaque régime laisse en effet un apport indélébile qui exclut que l'histoire puisse, au sens strict, se répéter. Ainsi, l'Assemblée nationale constituante de 1848 manque-t-elle pour le moins du souffle qui aimait les premières Assemblées révolutionnaires. De même, le Second Empire, loin de suivre la courbe d'un renforcement autoritaire à l'instar de son aîné, s'engage dans un processus libéral. Enfin, l'équilibre procuré par les lois constitutionnelles de 1875 est sérieusement remis en cause par la « constitution Grévy » en 1879. Comment donc livrer une vision systématique de nos institutions ?

Si l'on s'efforce de coller à la réalité de la formation de notre droit constitutionnel, trois phases semblent devoir s'imposer. La Révolution inaugure une phase créatrice. De 1789 à 1848, la France expérimente ainsi les trois traditions constitutionnelles qui forment encore le socle de notre droit positif. La tradition révolutionnaire (1789-1799), émergent de débats d'une exceptionnelle richesse, fonde la suprématie de l'organe législatif. La tradition césarienne (1799-1814) se traduit, quant à elle, par une revanche de l'Exécutif, le chef de l'État – Premier consul, puis empereur – exerçant une véritable dictature à la romaine, munie de l'approbation populaire par la voie du plébiscite. Enfin, la tradition parlementaire (1814-1848), à partir d'une lente construction de la pratique, met en place un régime d'équilibre entre les deux autorités supérieures de l'État (*Première partie : La formation des traditions constitutionnelles françaises : 1789-1848*).

À partir de 1848, il n'y a plus à proprement parler de créations constitutionnelles. Par-delà la discontinuité politique – Seconde République, Second Empire, avènement de la Troisième République –, on observe une même volonté de réaliser une synthèse durable à partir de l'héritage de la période précédente. Ainsi, la constitution de 1848, tout en obéissant à une dominante révolutionnaire, n'évacue pas pour autant toute référence aux traditions parlementaire et plébiscitaire. On retrouve, après la parenthèse autoritaire des années 1852-1860, un amalgame de ces deux dernières traditions avec l'Empire parlementaire. Enfin, l'équilibre orléaniste, organisé par les lois constitutionnelles de 1875, qui semble devoir faire revivre la Monarchie de 1830, se voit rapidement rompu avec la « constitution Grévy », en 1879, au profit d'une nouvelle synthèse entre traditions parlementaire et révolutionnaire. Se met alors en place un nouveau modèle, la République parlementaire, où l'équilibre cède le pas à la prédominance de la Chambre des députés, seul organe émanant directement de la volonté nationale (*Deuxième partie : Vers une synthèse constitutionnelle : 1848-1879*).

La « constitution Grévy » met de la sorte fin à l'ère d'instabilité constitutionnelle ouverte par la Révolution. Cette formule est en effet celle qui caractérisera nos institutions jusqu'en 1958. La chute de la Troisième République et le régime